

Marée à La Rochelle - la Pallice : BM 4H35 (2.43m) - PM 11H42 (4.69 m) coeff 40

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le **canal VHF de la course canal 8**.

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Date des courses :
le **[22 OCTOBRE 2023]**.
- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est **[10H25]**.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement de la zone de course est : **baie de La Rochelle, Pertuis d'Antioche, Pertuis Breton**

9. LES PARCOURS

- 9.2 Le parcours, sous réserves de changements apportés par le comité de course et annoncés à la VHF au plus tard 15 minutes avant le départ, est ainsi défini :

<i>Marque</i>	<i>A laisser / contourner</i>	<i>coté</i>	<i>Réduction possible, auto-pointage requis</i>
Départ Ouest Minimes			
Nord Ouest Aix	A laisser à	tribord	
Longe Boyard Nord	À laisser à	tribord	
Sud Chauveau	A contourner	tribord	oui
Marie Anne	A contourner	tribord	oui
Roche du sud	A contourner	bâbord	
Arrivée Ouest Minimes	A laisser à	bâbord	

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont celles indiquées dans les arrêtés préfectoraux et les Instructions Nautiques du SHOM, tels que le banc du Lavardin, les abords du Fort Boyard, la zone du port de La Pallice ou les filières.

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre **la bouée Ouest Minimes à bâbord et la bouée orange du CNLR à tribord**
- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le **canal 8 VHF de la course**. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **[4 minutes]** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVEE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre le phare du bout du monde et **le côté parcours de la bouée Ouest Minimes qu'il faudra laisser à moins de 3 longueurs**.

- 14.2 Chaque concurrent doit noter son heure d'arrivée en heure légale (heure GPS en heures minutes et secondes) et la transmettre par VHF au bateau comité dans les dix minutes suivant son arrivée.
- 14.2 Chaque concurrent doit noter son heure d'arrivée en heure légale (heure GPS en heures minutes et secondes) et la transmettre par VHF au bateau comité dans les dix minutes suivant son arrivée.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1a Une VHF en état de fonctionnement est obligatoire pour tout bateau.
- 19.1b [DP] [NP] Emargement par appel VHF des bateaux et des équipages sur l'eau par le comité de course avant le départ de la première course de la journée.
- 19.1c [Le port de la brassière est obligatoire pour tous les concurrents naviguant en solitaire. L'administration des affaires maritimes recommande le port permanent pour tous.
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course est : voir en §3
- 19.4 **Utilisation du Bout dehors** : Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés First 31.7 JAVA avec la **flamme du CNLR**.

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.2 [DP] [NP] **pas de bateaux accompagnateurs.**

28. PRIX

Un chèque de soutien à la SNSM sera remis lors du pot amical qui suivra la proclamation des résultats au club house du CNLR le **[dimanche 22/10/2023]** environ 40 mn après l'arrivée du dernier bateau

ARBITRES DESIGNES

Président-e du comité de course : [Gérard Duchêne] 0647735692

Président-e du comité technique : [Alain Braud] 0611961751

Président-e du jury : [Philippe Bardin]